

# **ENQUETE PUBLIQUE**

**Du 23 Avril 2025 au 13 Mai 2025**

**CONCERNANT LA PROCEDURE DE VALIDATION DU  
RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX SUR LA  
COMMUNE DE TANINGES**

***DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE***



***RAPPORT D'ENQUETE DU COMMISSAIRE  
ENQUETEUR PREMIERE PARTIE***

**SOMMAIRE**

## **PREMIERE PARTIE : RAPPORT**

<b>1 Généralités</b>	<b>p 3</b>
1.1 Préambule	
1.2 Objet de l'enquête	
1.3 Cadre législatif et réglementaire	
1.4 Rappel des projets	
<b>2 Préparation de l'enquête</b>	<b>p 4</b>
2.1 Réunion avec le responsable du projet	
2.2 Publicité, information du public	
2.3 Etude du dossier	
2.4 Visa et cotation du dossier d'enquête	
2.5 Vérification des affichages	
2.6 Visite des lieux	
<b>3 Déroulement de l'enquête</b>	<b>p 5</b>
3.1 Procédure	
3.2 Formalités de clôture (registre, certificat d'affichage)	
3.3 Remarques du public, observations écrites dans les registres, courriers reçus.	
3.4 Synthèse des observations	
3.5 Analyse des propositions	
<b>4 Personnes entendues au cours de l'enquête publique et observations.</b>	<b>p 6</b>
4.1 Première permanence du Mercredi 23 Avril 2025	
4.2 Seconde permanence du Mardi 13 Avril 2025	
4.4 Récapitulatif des observations	
4.5 Synthèse des observations	
<b>5 Bilan de l'enquête</b>	<b>p 7</b>
5.1 Climat général en cours d'enquête	
5.2 Conditions réglementaires	
5.3 Conditions pratiques	
<b>5. ANNEXES 1- Documents Administratifs</b>	<b>p 10</b>
<b>ANNEXES 2- Contributions du public, Document séparé.</b>	

# RAPPORT

## 1 GENERALITES

### 1.1 PREAMBULE

Je soussigné Jean Claude HANON, commissaire enquêteur, désigné par décision de Monsieur le Maire de TANINGES en date du 25 Mars 2025,

VU, l'arrêté du 11 Mars 2025 de Monsieur le Maire de TANINGES décidant l'ouverture d'une enquête publique sur la procédure de validation du recensement des chemins ruraux se déroulant du Mercredi 23 Avril 2025 au Mardi 13 Mai 2025 inclus,

VU, les avis au public par voie de presse informatique et l'accomplissement des formalités d'affichage sur le territoire de la commune de TANINGES, faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique,

VU, toutes les pièces du dossier regroupant les informations soumises au public sur le sujet précité,

VU, l'ouverture par le Maire des registres d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux fins de recevoir les observations du public, déposé en mairie de TANINGES,

***Après ses 2 permanences, rédige le présent rapport d'enquête publique.***

### 1.2 OBJET DE L'ENQUETE

La présente enquête publique a pour objet, la procédure de validation du recensement des chemins ruraux sur la commune de TANINGES.

## **2 PREPARATION DE L'ENQUETE**

### **2.1 Réunion avec le responsable du projet :**

Des contacts téléphoniques avec le responsable du projet m'ont permis d'obtenir les informations nécessaires et d'organiser le déroulement de l'enquête

Une réunion en Mairie de TANINGES a eu lieu le Mardi 23 AVRIL 2025, en présence de Madame BOSSU Estelle et de Monsieur AMOUDRUZ

### **2.2 Publicité, Information du public :**

L'avis d'enquête a été apposé sur le panneau extérieur de la mairie de TANINGES et sur les différents sites concernés.

Publication Dauphiné Libéré du 07 Avril 2025

Publication Messenger du 3 Avril 2025

Publication Dauphiné Libéré du 25 Avril 2025

Publication Messenger du 24 Avril 2025

### **2.3 Etude du dossier:**

Les pièces constituant les dossiers soumis à l'enquête sont les suivantes :

- 1- Un registre coté et paraphé, destiné à recevoir les observations du public
- 2- – Les délibérations du Conseil Municipal
- 3- Plans,
- 4- Notice explicative
- 5- L'arrêté municipal du 11 Mars 2025, prescrivant l'enquête publique et désignant le commissaire enquêteur
- 6- Tableau de recensement des chemins ruraux avec plans complets,
- 7- Publications dans la presse, Dauphiné et Messenger,

### **2.4 Visa et cotation du dossier d'enquête:**

J'ai effectué le 23 Avril 2025 à la mairie de TANINGES le paraphe de chacune des pièces des dossiers mis à l'enquête et des registres d'enquête.

## **2.5 Vérification des affichages:**

J'ai effectué le 23 Avril 2025 le contrôle des lieux d'affichage légal de la commune pour m'assurer de la présence de l'avis d'enquête publique et j'ai pu vérifier la disponibilité sur le site Internet de la mairie que l'information relative à l'enquête était disponible.

## **2.6 Visite des lieux:**

Le 23 Avril à 9h00, vu le nombre des chemins concernés, il était impossible de visiter à pied tous les chemins. En compagnie de M. Amoudruz René, j'ai donc visité les chemins ruraux principaux pouvant faire l'objet d'une spécificité :

- Secteur C6, C7, C12, C13, n°29/ du Géroz, n°30 La traverse,
- Secteur H4, H8, les Bossonets N°102,
- Secteur H3, Marcelly, n° 100, 102,
- Secteur H6, Les Motets n°11, des Vernay n°110.

*Photos dans le rapport première partie*

# **3 DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

## **3.1 Procédure:**

### **3.1 Mise à disposition,**

Mise à disposition, du 23 Avril 2025 au 13 Mai 2025, en mairie de TANINGES, aux jours et dates d'ouverture, des dossiers d'enquête, et des registres d'enquête, ouverts cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

### **3.2 Permanences**

Permanences assurées par le commissaire enquêteur à la mairie de TANINGES les jours suivants :

- \* Mercredi 23 Avril 2025 de 14h00 à 17h00
- \* Mardi 13 Mai 2025 de 14h00 à 17h00.

## **3.2 Formalités de clôture :**

- Le registre d'enquête a été clos par mes soins dès la clôture de l'enquête

- Les certificats d'affichage ont été fournis par la mairie de TANINGES
- Le certificat de mise à disposition du dossier d'enquête publique m'a été aussi fourni.

## 4. PERSONNES ENTENDUES AU COURS DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET OBSERVATIONS RECUEILLIES

### Analyse comptable des Observations

**Descriptif – Les permanences du Commissaire enquêteur**

*Afin de rester fidèle à l'esprit de la loi et de ne pas pénaliser les personnes qui sont intervenues lors de l'enquête, j'ai tenu compte de l'ensemble des observations faites.*

### Visites pendant les permanences:

#### 4.1 Première permanence du 23 Avril 2025

- **V1- Monsieur MORAND Alain**
  - Problème de consultation des plans sur le site internet de la ville, difficulté d'impression au format de l'affichage
  - C 10 n° 90-89 le chemin rural n'apparaît plus au droit de la station d'épuration, plan modifié par rapport au plan cadastral ?
  - G5 n°84 Chemin des motets ?
  - Monsieur MORAND adressera un courrier circonstancié à Monsieur le Maire afin de signaler des incohérences.
- **V2- Monsieur et Madame BARRAS :**
  - C7 n°29, Montagne de Loëx, sur le tableau « état » ; non entretenu ni correct ?
  - N° 30, tableau « état » : non entretenu. ?
  - En règle générale, l'information « état » est non conforme à la réalité ou même non renseigné ?
  - Mr et Mme BARRAS adresseront un courrier concernant le statut de ces deux chemins
- **V3-Madame GRANCE,**
  - Venue se renseigner sur la procédure en cours.

#### 4.2 Deuxième permanence du Mardi 13 Mai 2025

- **V4- Monsieur MORAND** Alain a déposé un courrier à mon V5-attention, 8 pages, enregistré ce jour.
- **V5- Monsieur LAURAT Claude**, Plateau de Loëx, Section C la Traverse, voisin de Mr et Mme BARRAS.
  - o Dépose un courrier confirmant la nécessité du tracé des chemins n° 29 et 30.
- **V6- Madame BASTARD**, secteur plateau de Loëx,
  - o Chemin n°34, pas assez visible, pas de balisage au niveau du franchissement du « ruisseau des près », pour éviter la traversée des près, en bas du chalet de Bounaz
  - o Maintien le tracé des chemins n°29 et 30.
- **V7- Monsieur ANDRE Jean Paul** ;
  - o Dépose une observation sur le registre concernant la modification du tracé du chemin rural bordant sa propriété, remplacé par un passage créé par lui-même.
- **V8- Monsieur et Madame BARRAS** :
  - o Déjà reçus le 23 Avril pour les chemins n°29 et 30.
  - o Déposent un dossier d'argumentaire enregistré ce jour.
- **V9- Madame et Monsieur GRANGE** Laurence et Robert,
  - o A Sous Marcelly, Taninges.
- **V10- Madame MORAND Denise** :
  - o Secteur « Les Suets d'en Bas » : demande l'entretien de ce chemin  
, Suet d'en Bas vers Suet d'en Haut n°93 secteurs H1 et H2. Chemin couramment emprunté par des VVT, chevaux et piétons. Ce chemin ferait la liaison sur Mieussy.
- **V11- Monsieur BERGOEND Hubert** :
  - o Chemin vers le Nant n°59, F1, F3, F4. Demande à ce que le chemin sous le n°59 soit classé comme chemin rural : Ancienne route des Gets vers la fruitière jusqu'au village du Mont.

## **CLÔTURE DE L'ENQUÊTE A 17h00**

### **4.3 Récapitulatif de la participation du public**

Au total, onze personnes ont rencontré le commissaire enquêteur lors de ses permanences, elles ont, pour partie inscrites leurs observations sur le registre papier.

Cinq personnes ont déposé un courrier ou mémoire.

**Observations écrites dans les registres :** *Textes en annexe.*

N°1 : Mr et Mme BARRAS

N°2 : Famille MELIN

N°3- Mr ANDRE

N° 4- Mme BOSONNET

N°5- Famille PRETET – CLOUET :

N°6 Yves LAURAT - point n° 1 à 23

N°7 Mme GRANGE Laurence

**Courriers reçus à l'attention du Commissaire Enquêteur :** *Textes en annexe*

C1 Monsieur DUPUIS Joseph

C2- INCONNU ?

C-3 Bernadette et Claude LAURAT

C4 : Mme Véronique BARRAS

C5- Monsieur Alain MORAND

**4.4 Synthèse des observations :**

Voir le PV de Synthèse en pièce annexe adressé à Monsieur le Maire de TANINGES

## **5 BILAN DU DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

### **5.1 Climat général et incidents relevés au cours de l'enquête :**

Aucun incident notable ne s'est produit pendant l'enquête

### **5.2 Conditions règlementaires :**

La présente enquête publique qui a pour objet, la procédure de validation du recensement des chemins ruraux de la commune de TANINGES déroulant du Mercredi 23 Avril 2025 au Mardi 13 Mai 2025 inclus, sur la commune de TANINGES s'est déroulée régulièrement et règlementairement.

Toutes les formalités requises par les arrêtés pour la régularité de la présente enquête relevant de la mairie de TANINGES et du commissaire enquêteur ont été effectuées.

### 5.3 Conditions pratiques :

Deux permanences se sont tenues dans les locaux de la mairie de TANINGES. Les conditions d'accueil du public ont été favorables, l'organisation matérielle pour la consultation du dossier et le dépôt d'observations par le public a bénéficié du soutien efficace du personnel de la mairie.

Fait à DOUSSARD le 25 Juin 2025  
Le commissaire enquêteur



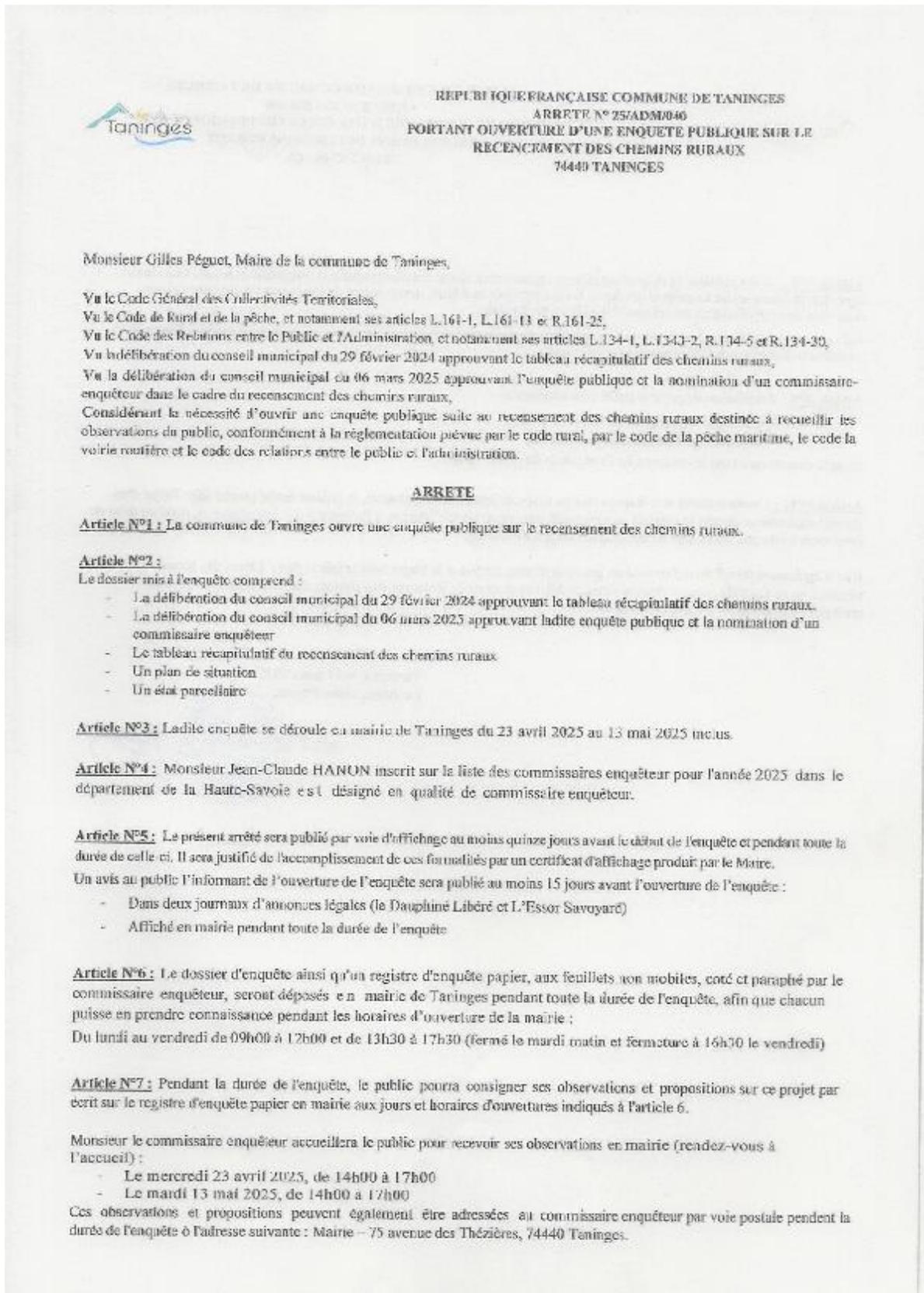
**Jean Claude HANON**

## ANNEXES

- 6.1 Arrêtés municipaux
- 6.2 Avis d'Enquête Presse,
- 5.3 Avis d'Enquête site internet de la commune de TANINGES.
- 6.4 Panneaux d'affichage
- 6.5 Certificats d'affichage,
- 6.6 Certificat de dépôt du dossier d'enquête en Mairie
- 6.7 Note explicative
- 6.8 Photos des chemins ruraux

# Enquête Publique du 23 Avril 2025 au 13 Mai 2025 concernant la procédure de validation du recensement des chemins ruraux sur la commune de TANINGES

## 5.1 Arrêté prescrivant l'enquête :



# Enquête Publique du 23 Avril 2025 au 13 Mai 2025 concernant la procédure de validation du recensement des chemins ruraux sur la commune de TANINGES

---



REPUBLIQUE FRANÇAISE COMMUNE DE TANINGES  
ARRÊTÉ N° 25ADM040  
PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE  
RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX  
74440 TANINGES

**Article N°8 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre avec toutes les observations et propositions reçues sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui devra le faire parvenir au Maire, accompagné de son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énoncera ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de Taninges dans l'attente de la délibération du Conseil municipal se prononçant.

**Article N°9 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article N°10 :** Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant monsieur le Maire dans le même délai. En cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

Taninges, le 11 mars 2025

Le maire, Gilles Péguet,



# Enquête Publique du 23 Avril 2025 au 13 Mai 2025 concernant la procédure de validation du recensement des chemins ruraux sur la commune de TANINGES

---

## Arrêté de prolongation de délai de dépôt du rapport d'enquête.

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE TANINGES  
75, Avenue des Théâtres  
74440 TANINGES  
TEL 04.50.34.20.22

ARRÊTE N° 25/ADM/110  
Arrêté prolongeant le délai de remise du rapport du  
commissaire enquêteur suite à l'enquête publique  
relative au recensement des chemins ruraux

### Le Maire de TANINGES

*Vu* le code des relations entre le public et l'administration, notamment l'article R 134-29,

*Vu* le code de l'environnement et le code rural,

*Vu* la délibération du conseil municipal du 29 février 2024 approuvant le tableau récapitulatif des chemins ruraux sur la commune de Talinges,

*Vu* l'arrêté municipal 25/ADM/040 portant ouverture d'une enquête publique sur le recensement des chemins ruraux de la commune de Talinges, du 23 avril 2025 au 13 mai 2025 inclus,

*Vu* la demande motivée du 14 mai 2025 de M. Hanon Jean-Claude, commissaire enquêteur, par laquelle il sollicite un délai supplémentaire pour la remise de son rapport et de ses conclusions,

*Considérant* que l'enquête publique s'est achevée le 13 mai 2025 et que le commissaire enquêteur, en application de l'article R134-29 du code des relations entre le public et l'administration, doit remettre son rapport et ses conclusions dans les trente jours suivants la fin de l'enquête soit avant le 13 juin 2025,

*Considérant* la quantité d'observations reçues et le nombre de dossiers à examiner points par points pour réaliser le rapport d'enquête,

*Considérant* la possibilité d'octroyer au commissaire un délai supplémentaire.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** - Le délai de remise du rapport et des conclusions de M. Hanon Jean-Claude, commissaire enquêteur désigné pour conduire l'enquête publique relative au recensement des chemins ruraux sur la commune de Talinges est reporté jusqu'au 30 juin 2025.

**ARTICLE 2** - Le maire de la commune de Talinges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché aux emplacements habituels ainsi qu'en tous lieux appropriés et dont ampliation sera transmise au :

- Tribunal administratif de Grenoble,
- Commissaire enquêteur, M. Hanon Jean-Claude.

TANINGES, le 19 mai 2025

Le Maire, Gilles Péguyer



Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le, le Maire,

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Page 1 sur 1

# Enquête Publique du 23 Avril 2025 au 13 Mai 2025 concernant la procédure de validation du recensement des chemins ruraux sur la commune de TANINGES

## 5.2 Avis d'enquête Presse, Dauphiné Libéré 7 Avril 2025





586  
0935

Le Dauphiné Libéré  
Vendredi 25 avril 2025

Annouci

d'un mois à compter de l'expiration de laquelle seront tenus à la disposition du public à la Mairie de TANINGES sur demande les documents d'ouverture du service accueil, pendant un an minimum.

A l'issue de la procédure d'enquête, et en vu du rapport du commissaire enquêteur, le projet de recensement des chemins ruraux sera soumis au conseil municipal.

Le maire, Gilles Péquet

45488020

**VIES DES SOCIÉTÉS**

**Cessation de garantie**

la garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité OTTOIMM 9 Avenue BERTHOLLET 74 000 ANNECY Immatriculée au RCS 62890049 pour ses activités de :

- TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 28 03 2018
- GESTION IMMOBILIERE depuis le 23 03 2018
- SYNDIC DE COPROPRIETES depuis le 23 03 2018

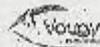
après ce son garant financier, GALIAN-SMARTP, Société Anonyme, RCS 423 703 082, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, doivent être déclarées au siège de GALIAN-SMARTP, 88 rue de Boissy, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

45740180

**MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS**

**Procédures adaptées (moins de 90000 euros)**



**COMMUNE DE VOUGY**

**Avis d'appel public à la concurrence**

M. Yves MARIOTTI - Maire  
Mairie - 1, route de Genève - 74130 VOUGY  
Tél : 04 50 51 50 58 - Fax : 04 50 51 50 58  
M@ : ymariotti@vougy.fr  
SIRET : 2174031200017

Groupement de commandes : Non  
L'avis implique un marché public  
Objet : PLACEMENT ET GESTION D'UN PROGRAMME D'ASSURANCE POUR LES BESOINS DE LA COMMUNE  
Références acheteur : S-PA-2025-01

Type de marché : Services  
Procédure : Procédure adaptée ouverte  
Technique d'achat : Sans objet  
Lieu d'exécution : 1, rue de Genève - 74130 VOUGY  
Durée : 36 mois  
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

**Procédures adaptées (plus de 90000 euros)**



**COMMUNE DE VEIGY-FONCENEX**

**Avis rectificatif du 22/04/25**

Mme Catherine BASTARD - Le Maire  
Mairie - 28 route du château - 74140 VEIGY-FONCENEX  
Tél : 04 50 95 20 11 - M@ : marchepb@veigy-foncenex.fr  
Web : http://www.mp74.fr

Objet : Aménagement de la place de la Fraternité sur Veigy-Foncenex  
Révision des offres :  
au lieu de : 24/04/25 à 12:00 au plus tard.  
lire : 03/05/25 à 12:00 au plus tard.  
Pour obtenir cet avis rectificatif, aller sur <http://www.mp74.fr>

45722530



**MAIRIE DE LA CLUSAZ**

**Avis d'appel public à la concurrence**

M. Edouard THEVENET  
1, place de l'Église - BP 6 - 74220 LA CLUSAZ  
Tél : 04 50 52 85 20 - Fax : 04 50 52 86 21  
M@ : m.thevenet@clusaz.fr - Web : <http://www.clusaz.org>  
SIRET : 21740300011

Groupement de commandes : Non  
L'avis implique un marché public  
Objet : RENOVATION DU SALON D'HONNEUR  
Références acheteur : 809218

Type de marché : Travaux  
Procédure : Procédure adaptée ouverte  
Technique d'achat : Sans objet  
Lieu d'exécution : 81 place de l'Église - 74220 La Clusaz

Description :  
Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée.  
Les prestations sont régies par des prix forfaitaires.  
Rénovation du salon d'honneur de l'office du tourisme

Classification CPV :  
Principale : 4522200 - Travaux de remplacement de bâtiments  
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui  
Les variantes sont admises : Non  
Lot N° 01 - CLISONS - CPV 4412300  
Déconstruction, glissons - doublage glissons  
Lot N° 02 - MENUISERIE INTERIEURE - CPV 45421000  
Menuiserie intérieure agencement  
Lot N° 03 - ELECTRICITE - CPV 45315300  
Lot N° 04 - PLUMBERIE SANITAIRE VENTILATION - CPV 45320100  
Lot N° 05 - PEINTURE - CPV 4411400  
Lot N° 06 - CARRELAGE FAIENCES SOLS COUPLES - CPV 45431000

Conditions de participation  
Marché réservé : NON  
Réduction du nombre de candidats : Non  
La consultation comporte des franchises : Non  
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui  
Vente ultérieure : Non  
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus

Référence acheteur  
Type de marché : F  
Procédure : Procé  
Technique d'achat :  
Lieu d'exécution : L  
Durée : 4 mois  
Forme du marché :  
Les variantes sont a  
Vente ultérieure : N  
Classification de pro  
Cotation : sans au F  
Marché réservé : N  
Réduction du nombre  
La consultation com  
Possibilité d'attribu  
Vente ultérieure : N  
Critères d'attribu  
avant-propos séparé  
cacher des chiege  
d'entretien ou d'au  
Renseignements d'  
Cécilia NICOT - Tel  
: 0450528520  
Objet : rénovation  
Présentation des off  
Révision des offres :  
Langues pouvant  
signature : lance  
Prévu à la publicit  
Les détails de cet  
administrative. Pour  
poser des question  
<http://www.mp74.fr>

45711300

Agir e  
avec  
public

ANNONCES ADMINISTRATIVES  
SERVICES PUBLICS



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
RELATIVE AU RECENSEMENT DES CHEMINS  
RURALS DE LA COMMUNE DE TANINGES**

Le conseil municipal de la commune de Taninges a décidé de procéder au recensement des chemins ruraux de la commune en vertu de l'article 10 de la loi n° 100 du 11 mai 2000 relative aux chemins ruraux.

Le recensement des chemins ruraux de la commune de Taninges est prévu pour le mardi 22 avril 2025 à 14 heures au siège de la commune, 11 rue de la République, 01200 Taninges.

Le recensement des chemins ruraux de la commune de Taninges est prévu pour le mardi 22 avril 2025 à 14 heures au siège de la commune, 11 rue de la République, 01200 Taninges.

**VE JURIDIQUE  
DES SOCIÉTÉS**

**CRÉATIONS  
CONSTITUTIONS**



**AVIS DE  
CONSTITUTION**

Le conseil municipal de la commune de Taninges a décidé de procéder au recensement des chemins ruraux de la commune en vertu de l'article 10 de la loi n° 100 du 11 mai 2000 relative aux chemins ruraux.



**95**

ANNONCES



**Avis d'ouverture d'enquête publique**

Le conseil municipal de la commune de Taninges a décidé de procéder au recensement des chemins ruraux de la commune en vertu de l'article 10 de la loi n° 100 du 11 mai 2000 relative aux chemins ruraux.

**CONSTITUTION**



**TRANSPORTS  
TROMBERT**

**AVIS DE  
CONSTITUTION**



**Clôture  
de liquidation**

**AVIS DE  
CONSTITUTION**

**AVIS DE  
CONSTITUTION**

**AVIS DE  
CONSTITUTION**

LE MESSAGER - Feuille n° 45  
Jeudi 24 avril 2025



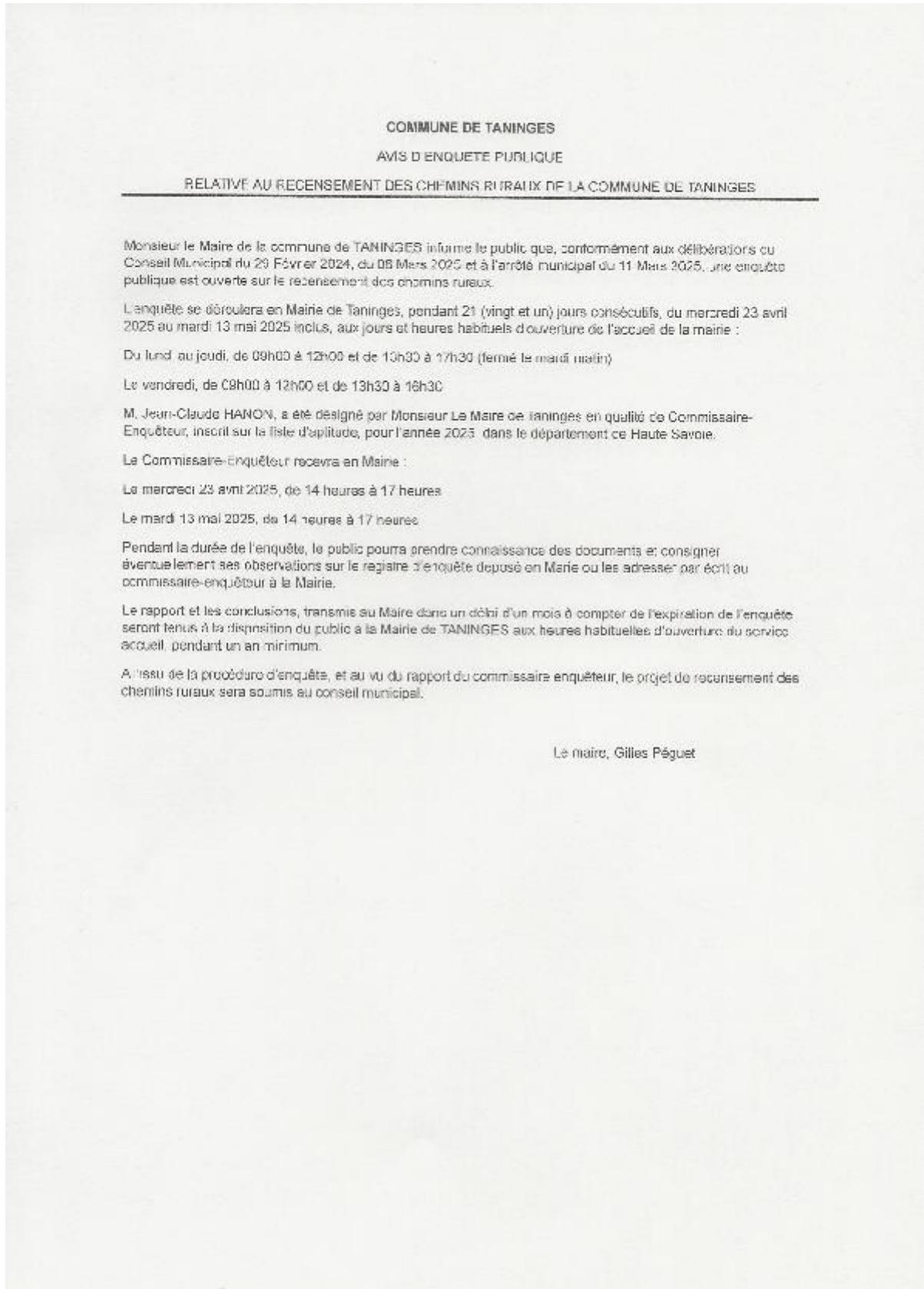
**VERCHAIX**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## Enquête Publique du 23 Avril 2025 au 13 Mai 2025 concernant la procédure de validation du recensement des chemins ruraux sur la commune de TANINGES

---

### 5.3 Avis site internet de la Commune



## 5.4 Affichages

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX  
DE LA COMMUNE DE TANINGES**

Monsieur le Maire de la commune de TANINGES informe le public que, conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 29 Février 2024, du 06 Mars 2025 et à l'arrêté municipal du 11 Mars 2025, une enquête publique est ouverte sur le recensement des chemins ruraux.

M. Jean-Claude HANON, a été désigné par Monsieur le Maire de Taninges en qualité de Commissaire-Enquêteur, inscrit sur la liste d'aptitude, pour l'année 2025 dans le département de Haute Savoie.

**L'enquête se déroulera en Mairie de Taninges,  
du mercredi 23/04/2025 au mardi 13/05/2025**

**Le dossier d'enquête est consultable à l'accueil de la mairie de Taninges, 75 avenue des Thézières, 74440 TANINGES, aux jours et heures d'ouverture habituels : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (fermé le mardi matin et fermeture à 16h30 le vendredi) et sur le site internet de la mairie : <https://taninges.fr/>**

**Le Commissaire-Enquêteur recevra en Mairie :**

**Le mercredi 23 avril 2025, de 14h00 à 17h00**

**Le mardi 13 mai 2025, de 14h00 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé en Mairie ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la Mairie (75 avenue des Thézières, 74440 Taninges).

Le rapport et les conclusions, transmis au Maire dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la Mairie de TANINGES aux heures habituelles d'ouverture du service accueil, pendant un an minimum.

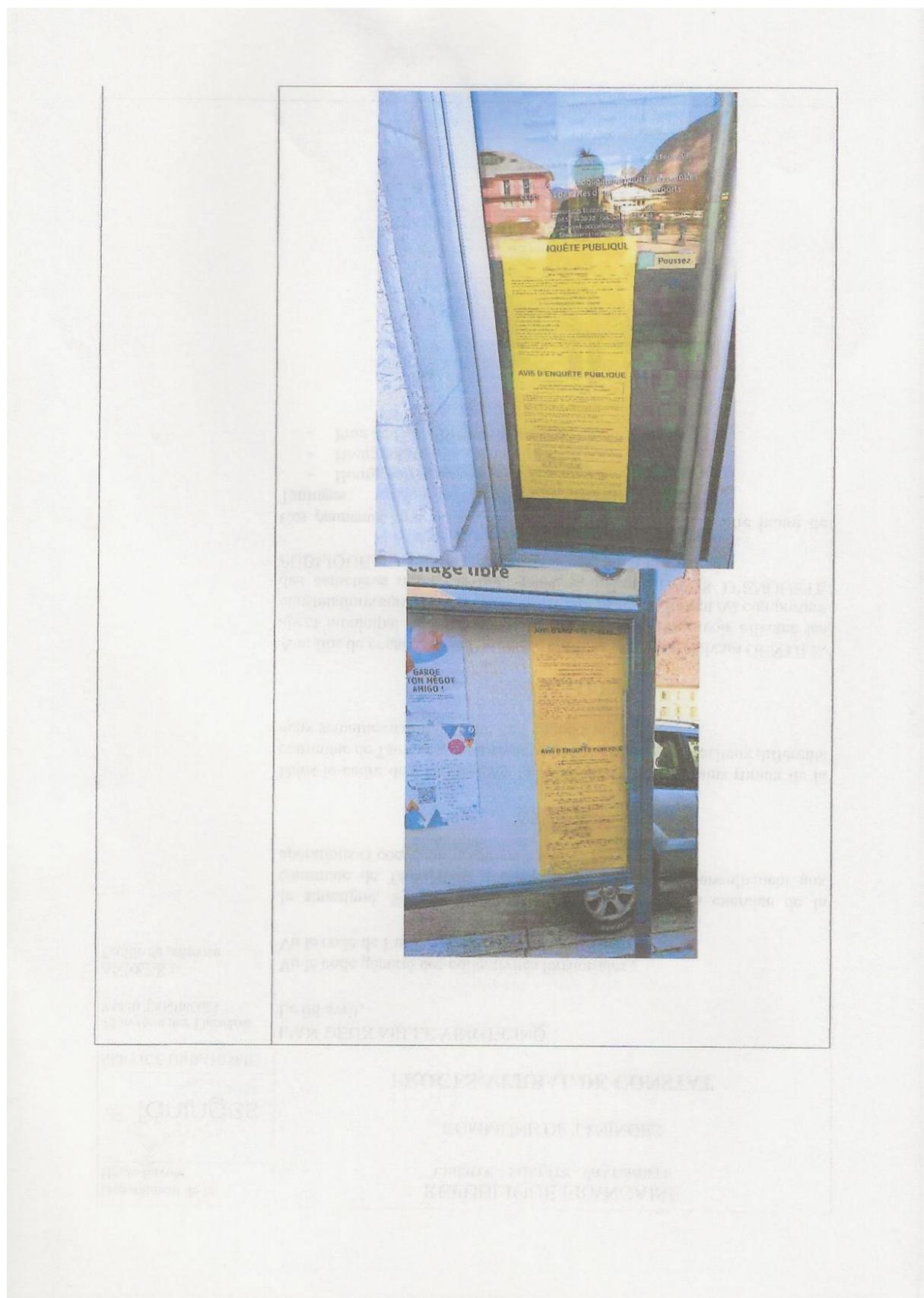
A l'issue de la procédure d'enquête, et au vu du rapport du commissaire enquêteur, le projet de recensement des chemins ruraux sera soumis au conseil municipal.

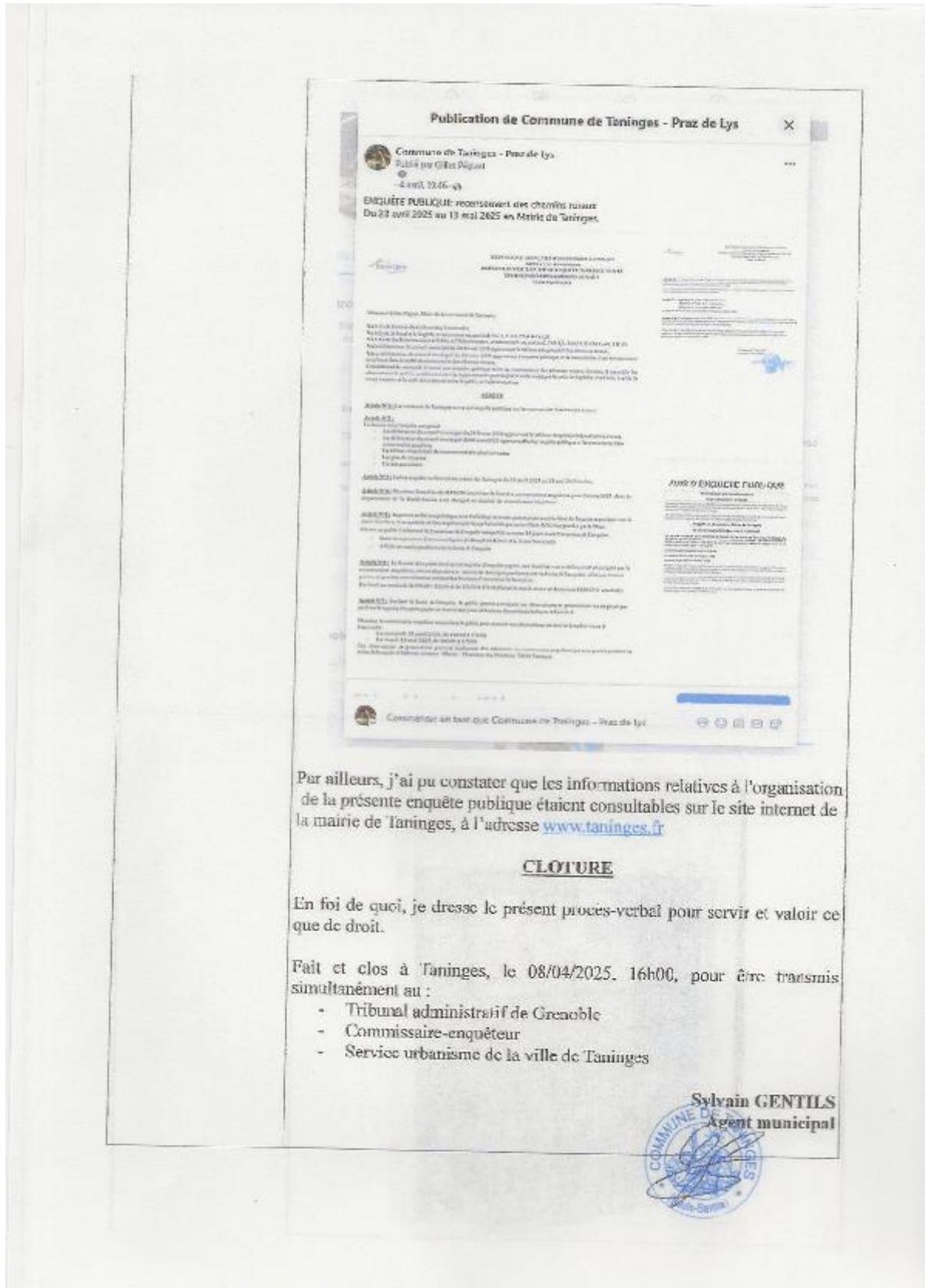
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet de réaménagement du secteur Brésy,  
sur le domaine skiable de Praz-de-Lys – Sommand**

## 5.5 Certificat d’Affichage

Département de la Haute-Savoie	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
	COMMUNE DE TANINGES
SERVICE URBANISME	<b>PROCES-VERBAL DE CONSTAT</b>
75 avenue des Théziers 74440 TANINGES	L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ Le 08 avril.
<b>ANNEXE :</b> Feuille de présence	Vu le code général des collectivités territoriales ; Vu le code de l'urbanisme ;  Je soussigné, Sylvain GENTILS, agent municipal en exercice de la commune de TANINGES, certifie avoir procédé personnellement aux opérations et constatations suivantes :
	<b><u>GENESE</u></b>  Dans le cadre de l'enquête sur le recensement des chemins ruraux de la commune de Taninges, des avis doivent être affichés sur des lieux différents deux semaines avant le début de l'enquête publique.
	<b><u>CONSTATATIONS</u></b>  Aux fins de constat, le 08/04/2025, 16h00, je soussigné Sylvain GENTILS, agent municipal de la commune de Taninges, certifie avoir effectué les constatations suivantes : 3 panneaux d'affichage au format A2 comportant des caractères noirs sur fond jaune et indiquant AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE et visibles et lisibles de la voie publique.  Ces panneaux sont installés au Praz de Lys et dans le centre bourg de Taninges :
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Bourg, office du tourisme</li><li>- Bourg, mairie</li><li>- Praz de Lys, office du tourisme</li></ul>





Par ailleurs, j'ai pu constater que les informations relatives à l'organisation de la présente enquête publique étaient consultables sur le site internet de la mairie de Taninges, à l'adresse [www.taninges.fr](http://www.taninges.fr)

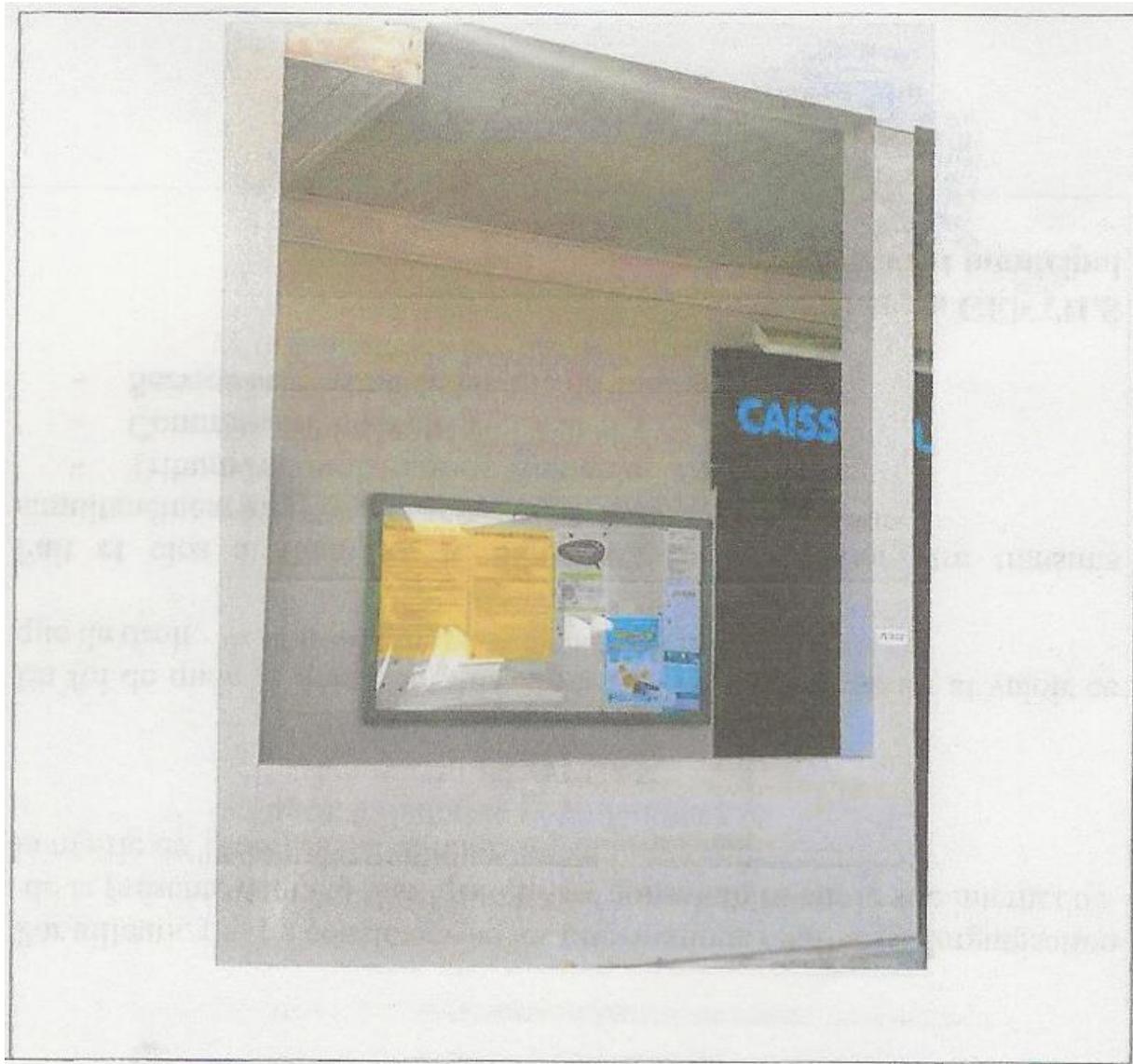
**CLOTURE**

En foi de quoi, je dresse le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et clos à Taninges, le 08/04/2025. 16h00, pour être transmis simultanément au :

- Tribunal administratif de Grenoble
- Commissaire-enquêteur
- Service urbanisme de la ville de Taninges

Sylvain GENTILS  
Agent municipal



PV de constat de maintien de l'affichage

<p>Département de la Haute-Savoie</p>	<p>REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE</p>
	<p>COMMUNE DE TANINGES</p>
<p>SERVICE URBANISME 75 avenue des Thazières 74440 TANINGES</p>	<p><b>PROCES-VERBAL DE CONSTAT DE MAINTIEN DE L’AFFICHAGE D’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE</b></p>
	<p>L’AN DEUX MILLE VINGT-CINQ Le 13 mai 2025,</p>
	<p>Vu le code général des collectivités territoriales ; Vu le code de l’urbanisme ;</p>
	<p>Vu l’enquête publique sur le recensement des chemins ruraux du 23 avril 2025 au 13 mai 2025,</p>
	<p>Vu le premier P.V de constat d’affichage établi le 08 avril 2025 ;</p>
	<p>Je soussigné, Sylvain GENTILS, agent municipal en exercice de la commune de TANINGES, certifie avoir procédé personnellement aux opérations et constatations suivantes :</p>
	<p style="text-align: center;"><b><u>GENESE</u></b></p>
	<p>Dans le cadre de l’enquête sur le recensement des chemins ruraux de la commune de Taninges, des avis doivent être affichés sur des lieux différents deux semaines avant le début de l’enquête publique et jusqu’à la fin de l’enquête.</p>
	<p style="text-align: center;"><b><u>CONSTATATIONS</u></b></p>
	<p>Aux fins de constat, le 13/05/2025, 15h00, je soussigné Sylvain GENTILS, agent municipal de la commune de Taninges, certifie avoir effectué les constatations suivantes : 3 panneaux d’affichages au format A2 comportant des caractères noirs sur fond jaune et indiquant AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE et visibles et lisibles de la voie publique.</p>
	<p>Ces panneaux sont installés au Praz de Lys et dans le centre bourg de Taninges :</p>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- Bourg, office du tourisme</li><li>- Bourg, mairie</li><li>- Praz de Lys, office du tourisme</li></ul>

Par ailleurs, j'ai pu constater que les informations relatives à l'organisation de la présente enquête publique étaient consultables sur le site internet de la mairie de Taninges, à l'adresse [www.taninges.fr](http://www.taninges.fr)

**CLOTURE**

En foi de quoi, je dresse le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et clos à Taninges, le 13/05/2025, 16h00, pour être transmis simultanément au :

- Tribunal administratif de Grenoble
- Commissaire-enquêteur
- Service urbanisme de la ville de Taninges

  
Sylvain GENTILS  
Agent municipal

**5.6 Certificat de mise à disposition du dossier au public :**



**ATTESTATION**

Le Maire de la Commune de Taninges,

**ATTESTE**

Que la Commune, dans le cadre de l'enquête publique portant sur le recensement des chemins ruraux, a mis à disposition du public en papier et sur le site internet le dossier d'enquête.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Taninges le *13 avril 2025*  
Le Maire,

Gilles PEGUET



Mairie de Taninges  
75 Avenue des Thézères  
74440 Taninges  
Tel : 04 50 04 20 22  
Email : accueil@taninges.fr  
Site internet : taninges.fr



## 5.7 Note explicative



**VALIDATION DU RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX  
NOTICE EXPLICATIVE PRÉSENTANT LE PROJET**

Le Conseil Municipal a sollicité par une délibération du 29/02/2024 l'approbation de la procédure de recensement des chemins ruraux. Monsieur le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs, a pris un arrêté fixant les modalités et le déroulement de l'enquête publique. La présente notice explicative décrit le projet de recensement des chemins ruraux.

**Objet de la présente enquête publique**

La présente enquête publique porte sur le projet de recensement des chemins ruraux. En effet, l'article 102 de la loi n°2022-217 du 21/02/2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) a introduit un mécanisme permettant aux communes de recenser leurs chemins ruraux (codifié à l'article L161-6-1 du code rural et de la pêche maritime).

**qu'est-ce qu'un chemin rural ?**

VOIES COMMUNALES	CHEMINS RURAUX
Ce sont les voies : - Affectées à la circulation du public - Appartenant à la commune - Classées comme voie communale	Ce sont les chemins : - Affectés à la circulation du public - Appartenant à la commune - Non classés comme voie communale

Ces trois conditions sont cumulatives. Si l'axe est affecté à la circulation du public, l'appartenance à la commune est présumée.

Pourquoi cette enquête ? Les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune à ce titre, ils ne bénéficient pas du régime protecteur du domaine public permettant d'invoquer l'imprescriptibilité

Mairie de Taninges  
75 Avenue des Thésâres 74440  
Taninges  
Tél : 04 60 04 20 22  
Email : accueil@taninges.fr Site  
Internet : taninges.fr





d'une parcelle. Les terrains d'assiette des chemins ruraux sont ainsi prescriptibles et le riverain qui empiète sur un tel chemin peut invoquer la prescription acquisitive. Recenser les chemins ruraux permet d'éviter qu'un administré invoque la prescription acquisitive pour l'un d'entre eux.

A cette fin, un recensement des chemins ruraux a été effectué sur place et sur tableau excel en juillet 2023.

#### **I Déroutement de la procédure**

L'enquête publique est organisée dans les conditions prévues aux articles R. 161-25 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Un arrêté du Maire désigne un Commissaire enquêteur. Ce dernier est obligatoirement choisi sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté municipal est publié par voie d'affiches aux deux extrémités du chemin et en mairie.

La durée de l'enquête ne peut être inférieure à quinze jours. Elle se tient à la mairie, aux heures prévues par l'arrêté du maire.

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet.

À l'issue de l'enquête, le registre est clos et signé par le Commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois établi et transmet au Maire, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

#### **I Formalités après enquête publique**

Au vu des résultats de l'enquête publique et du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, le Conseil municipal délibérera.

#### **I Conclusion**

Cette procédure, objet de la présente enquête, n'entraînera pas de dépenses importantes pour la commune, aucun aménagement particulier n'étant à prévoir.

Quant aux frais d'enquête ceux-ci seront pris en charge par la Commune.



Mairie de Taninges  
75 Avenue des Théâtres 74440  
Taninges  
Tél : 04 50 34 20 22  
Email : accueil@taninges.fr Site  
Internet : taninges.fr



## 5.8 Photos des points sensibles

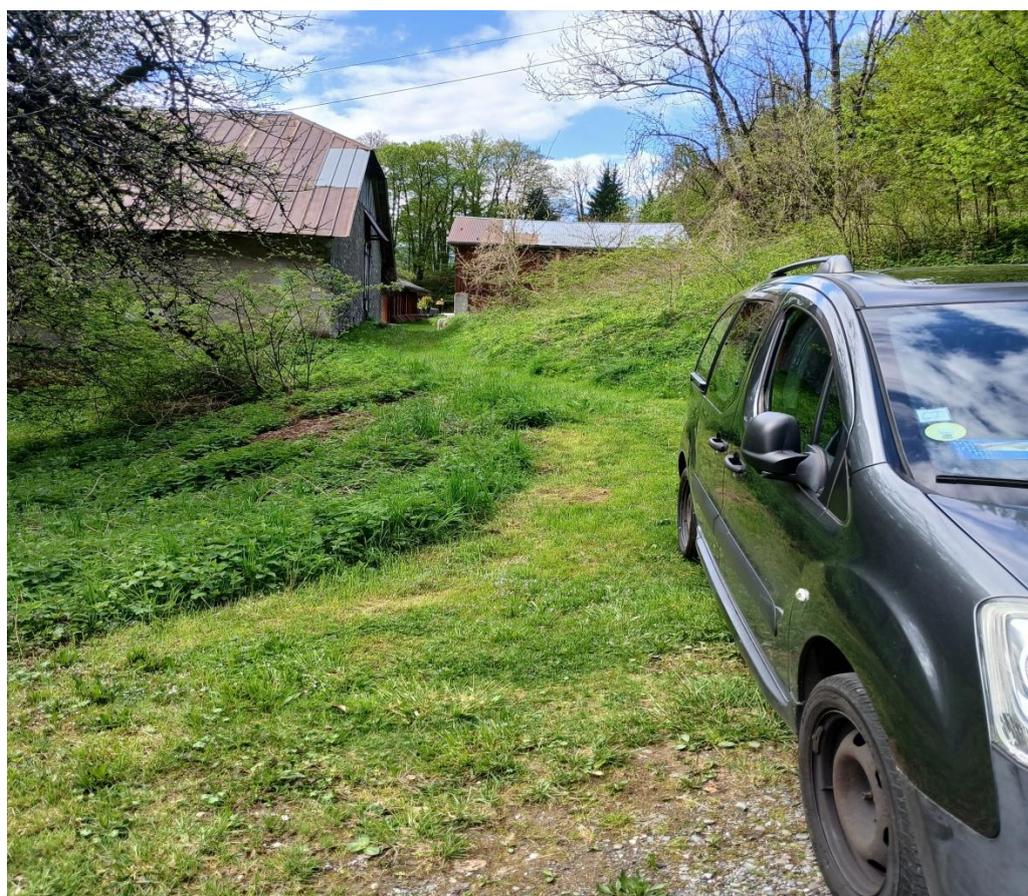
### Chemin n°29 :





**Chemin n°30**







Enquête Publique du 23 Avril 2025 au 13 Mai 2025 concernant la procédure de validation du recensement des chemins ruraux sur la commune de TANINGES

---

